

# Message du Conseil d'administration de votre Fonds

Le présent avis n'a pas été revu par la Banque centrale d'Irlande (la «Banque centrale») et il est possible que des modifications soient nécessaires pour qu'il réponde aux exigences de cette dernière. Les Administrateurs estiment qu'aucun élément du présent avis ni des propositions qui y sont détaillées n'entre en conflit avec les Réglementations de la Banque centrale sur les OPCVM.

En cas de doute quant aux mesures à prendre, nous vous recommandons de consulter sans attendre votre courtier, conseiller juridique, comptable ou tout autre conseiller professionnel. Si vous avez cédé ou transféré de toute autre manière votre participation dans le Fonds, veuillez faire parvenir le présent avis au courtier ou autre agent par le biais duquel la cession ou le transfert a eu lieu, afin qu'il puisse le transmettre à son tour à l'acquéreur ou au cessionnaire.

Sauf mention contraire, tous les termes commençant par une lettre majuscule utilisés dans la présente lettre et qui n'y sont pas autrement définis auront la signification qui leur est donnée dans le prospectus du Fonds daté du 4 mars 2021, tel que modifié par l'addendum daté du 9 décembre 2021 (le «Prospectus»).

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons de la fusion du Compartiment JPMorgan Funds - Global Emerging Markets Research Enhanced Index Equity Fund, un compartiment de la SICAV luxembourgeoise JPMorgan Funds (le « Compartiment absorbé »), avec le Compartiment JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV - Global Emerging Markets Research Enhanced Index Equity (ESG) UCITS ETF (le « Compartiment absorbant »), un ETF activement géré dont vous détenez des actions. **Cette fusion ne devrait avoir aucun impact négatif sur la valeur, les frais ou la performance de votre investissement.**

A la date de la fusion, les actifs du Compartiment absorbé seront transférés vers le Compartiment absorbant pour partie en nature et pour partie en espèces. La fusion augmentera les actifs sous gestion du Compartiment absorbant. Le Compartiment absorbant ne fera pas l'objet d'un rebalancement et ne supportera aucune dépense associée à la fusion. Lors de la fusion, tous les actifs et passifs ainsi que tous les revenus cumulés du Compartiment absorbé seront transférés vers le Compartiment absorbant, et le Compartiment absorbé cessera d'exister.

**Vous disposez de deux options, exposées ci-après.** Les ordres de souscription et de rachat au titre du Compartiment absorbant ne seront pas suspendus aux fins de la fusion.

Pour toute question après lecture des informations fournies ci-dessous, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



Lorcan Murphy *Pour le Conseil d'administration*

## Fusion de compartiments – actions possibles

**Motif de la fusion** Le Conseil d'administration du Compartiment absorbé estime que la stratégie du Compartiment absorbé présente de meilleures perspectives de croissance dans la structure du Compartiment absorbant, qui est un ETF irlandais. Les Conseils d'administration du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant estiment en outre qu'il est dans l'intérêt des actionnaires aussi bien du Compartiment absorbant que du Compartiment absorbé de fusionner le Compartiment absorbé avec un ETF plus important, dont les dépenses totales sont moins élevées.

### LA FUSION

**Date de la fusion** 20 mai 2022

**Date limite de réception des ordres de rachat**

sur le marché primaire 19 mai 2022 à 16 h 30 (heure du R.-U.)

**Date limite pour les ordres de vente sur le marché secondaire** Peuvent être négociés jusqu'à la clôture de la bourse concernée

**Compartiment absorbant** JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV - Global Emerging Markets Research Enhanced Index Equity (ESG) UCITS ETF

## VOS OPTIONS

**1 Ne solliciter aucune intervention.** Votre placement évoluera comme auparavant.

**2 Vendre ou demander le rachat de votre investissement.** Si vous souhaitez vendre ou demander le rachat de votre investissement avant la fusion, ces transactions doivent être effectuées avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

**Nous vous invitons à passer l'option 2 en revue avec votre conseiller fiscal, votre conseiller financier ou votre courtier.** Cette option peut avoir des conséquences fiscales. Bien qu'aucune commission de rachat ne soit facturée par la Société, des frais de transaction peuvent être applicables.

De plus amples informations, dont le rapport de fusion du réviseur d'entreprises de la Société, le DICI, le prospectus et les derniers rapports financiers des deux compartiments, seront disponibles à l'adresse [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu) ou auprès du siège social. Une version électronique du présent avis est disponible sur les sites Internet [www.jpmorganassetmanagement.ie](http://www.jpmorganassetmanagement.ie) et [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu).

*Domicile: Irlande. Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, 8 rue de la Confédération, 1204 Genève. Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.*

**Compartiment absorbé (compartiment absorbé par le vôtre) JPMorgan Funds** - Global Emerging Markets Research Enhanced Index Equity Fund, un compartiment de JPMorgan Funds

### LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE

**Dénomination** JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV

**Forme juridique** ICAV **Type de fonds** OPCVM

**Siège social** 200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande  
Tél. +353 (0) 1 6123000

**Numéro d'enregistrement (Banque centrale)** C171821

**Société de gestion** JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.